



# **Togo : Nouvelle fermeture des lieux de culte pour cause de la Covid-19**

**Le gouvernement togolais décide de renforcer les mesures restrictives au regard de la flambée de la pandémie à la Covid 19 dans le pays.**

Au rang des mesures prises après consultation du conseil scientifique et des différents acteurs, la fermeture à nouveau des lieux de culte pour une durée d'un (1) mois à compter de ce 10 septembre 2021.

Il en est de même pour toutes les célébrations de mariages civils, religieux et traditionnels.

Les grands bars, les discothèques et boîtes de nuit sont également fermés.

Toutes les manifestations culturelles, sportives et politiques de même que les ateliers et les réunions physiques sont également interdits pour une durée d'un (1) mois.

« Les administrations sont invitées à privilégier les réunions virtuelles, le cas échéant, assujettir l'accès à la présentation d'une preuve de vaccination », indiqué un communiqué du gouvernement.

Par ailleurs, l'accès aux bâtiments administratifs est

conditionné par la présentation d'une preuve de vaccination.

Les responsables de chaque secteur (transport ; artisanat ; commerçant et commerçantes des marchés) sont invités à poursuivre la concertation afin de faire respecter les mesures et, le cas échéant, définir ensemble les solutions les plus adaptées pour garantir une application stricte.

La population est également encouragée à se faire massivement vacciner, à respecter les mesures barrières et à rester vigilante.

Pour le gouvernement, *« seul ce sursaut individuel et collectif nous permettra de reprendre progressivement une vie active normale »*.

*« La liberté collective dépend de la responsabilité individuelle de chacun. Un ajustement des mesures sera fait selon l'impact du respect des mesures sur la courbe ascendante de la pandémie »*, fait savoir l'Exécutif.

A la date du 09 septembre 2021, le Togo est à 23.264 cas confirmés de Covid dont 4.820 cas actifs, 18.241 personnes guéries et 203 décès.

**La Rédaction**